



Mon père de 87 ans ne peut plus rentrer dans son appartement

Par **delanoy**, le **29/12/2008** à **17:51**

Mon père, 87 ans, est en congé. Je suis montée, hier, à son appartement (HLM) pour y chercher quelques effets personnels. A mon grand étonnement, la serrure a été changée et des personnes s'y seraient installées. L'office HLM refuse toute action sous prétexte que le code civil dit que c'est le locataire en titre qui est responsable du logement et non le bailleur (!) et la police n'a pris qu'une main courante et non une plainte car il n'y aurait pas violation de domicile. Pour la police, je n'ai aucun droit d'entrer dans notre appartement car je serais alors une cambrioleuse et les "squatters" pourraient porter plainte pour violation de leur intimité !!! (J'ai l'impression de vivre un mauvais film). De plus, je dois continuer à régler les loyers (payés par virement postal mensuel -ce qui pourrait expliquer que l'Office HLM ne se sent pas concerné ...) et ne pas faire couper l'eau, le gaz, l'électricité, car je dois à ces "squatters" un minimum de confort !!! Mon père va rentrer. Où va-t-il dormir ? et quid des biens se trouvant à l'intérieur de l'appartement ? Je vous remercie de m'aider à trouver une solution rapide car le temps court et aide ces malfrats à rester en place. Merci par avance de votre diligence.
Cordialement

Par **jeetendra**, le **29/12/2008** à **18:34**

bonsoir, prenez rapidement contact avec votre agence départementale pour l'information des locataires des Yvelines (ADIL) au 3 rue Jean Mermoz à Versailles (tél : 0820 16 78 78) ou par mail contact@adil78.org

courage à vous, bonne fête de fin d'année également, cordialement